

h e t s

Haute école de travail social  
Genève  
Centre de formation  
continue (cefoc)

**focpe**  
Formation Continue Petite Enfance

●●●FFPC

**OrTra**  
santé-social genève

**Certificat de Formatrice, Formateur à la Pratique  
Professionnelle Enfance ES (CFPP Enfance ES)  
2021-2022  
Présentation et Règlement d'études**



Genève, février 2021

## Récapitulatif des informations principales

---

**Titre :** Certificat de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle Enfance ES

**Format :** 15 jours de formation (120 h de présentiel)

Un investissement et un temps de travail personnels, évalué à environ 130h, est attendu durant la formation.

**10 crédits ECTS *potentiels***

**Début de la formation :** 27 septembre 2021

**Fin de la formation :** 21 juin 2022

**Délai d'inscription :** 31 mai 2021

**Lieu de la formation :** HETS-Genève

**Horaires :** 9h–12h30 /13h30 -16h45

**Prix :**

CHF 3'550.-, l'écolage est financé par la subvention de la FFPC (Fondation pour la Formation Professionnelle et continue) versée directement à la HETS.

CHF 200.- de frais d'inscription, en sus, non financés par la FFPC et non remboursables. Ce montant doit être payé lors de l'inscription par virement postal.

Le nombre de places disponibles est limité à 24 participant-e-s.

**Conditions d'admission :**

- Être en possession d'un diplôme professionnel d'éducatrice, éducateur de l'Enfance ES reconnu ou équivalent.
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans après l'obtention du diplôme lors du démarrage de la formation
- Assumer la fonction de formatrice ou formateur à la pratique professionnelle ES auprès d'une ou de plusieurs étudiant-e-s en formation ES pendant la durée du Certificat. \*
- Obtenir l'accord écrit de son employeur pour la participation à la formation.

\* L'ESEDE précise que 4 années de pratique professionnelle sont requises pour l'accompagnement des étudiant-e-s de 3<sup>ème</sup> année.

Deux critères de sélection s'appliquent à l'étude des dossiers :

- L'ordre d'arrivée des **dossiers complets**.
- Les inscriptions des participant-e-s ayant au moins 4 ans d'expérience professionnelle lors du démarrage de la formation sont prioritaires.

L'inscription sera confirmée ou infirmée par le CEFOC, au plus tard à fin juin 2021.

L'inscription se fait sur dossier en utilisant le bulletin d'inscription qui se trouve sur le site :

[Certificat de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle Enfance ES | HETS](#)

**Contacts :**

Mme Sylvie Mancini, secrétaire

[sylvie.mancini@hesge.ch](mailto:sylvie.mancini@hesge.ch)

Tél : 022 388 94 08

**Co-responsables de la formation**

Sylvie Avet L'Oiseau : [sylvie.avetloiseau@hesge.ch](mailto:sylvie.avetloiseau@hesge.ch)

Dimitri Anzules : [dimitri.anzules@hesge.ch](mailto:dimitri.anzules@hesge.ch)

## Table des Matières

1	Dispositions générales .....	5
2	Organisation de la formation.....	5
3	Modules .....	5
3.1	Module 1 / statut, rôle et fonction de FPP dans le champ de l'Enfance .....	6
3.1.1	Compétences visées.....	6
3.1.2	Évaluation module 1 .....	6
3.2	Module 2 / Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique.....	7
3.2.1	Compétences visées.....	7
3.2.2	Évaluation module 2 .....	7
3.3	Module 3 / Formation d'adultes : relation pédagogique et processus d'apprentissage .....	9
3.3.1	Compétences visées.....	9
3.3.2	Évaluation module 3 .....	9
4	Travail de Certification.....	11
5	Remédiations et dispositions finales .....	12
5.1	Remédiation.....	12
5.2	Nombre maximal de remédiations .....	12
5.3	Échec.....	12
6	Certification .....	12
6.1	Conditions.....	12
7	Réclamation et recours.....	12

## 1 Dispositions générales

La mise sur pied de cette formation répond à la demande formelle des terrains de la Petite Enfance à Genève ainsi qu'à celle de la FOCPE (association formation continue Petite Enfance).

La formation de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle Enfance (ci-après FPPE), correspond à un Certificat délivré par le Centre de la Formation Continue (CEFOC) de la HETS-Genève. Son offre de formation est certifiée Eduqua. Le Certificat constitue une action d'approfondissement professionnel qui prend appui sur la formation initiale des éducatrices et éducateurs de l'Enfance. Il vise le développement de compétences spécifiques à la fonction de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle ES dans le domaine de l'Enfance et est destiné aux professionnel-le-s qui encadrent les étudiant-e-s ES durant leur formation pratique.

Actuellement, ce certificat de formation continue équivaut à **10 crédits ECTS** (European Credit Transfert System) *potentiels*.

## 2 Organisation de la formation

La durée de la formation est d'une année académique (9 mois), à raison de deux jours consécutifs par mois au maximum. Le lieu de formation est la HETS-Genève.

La formation est constituée de trois modules qui totalisent **15 jours de formation**, soit 120h<sup>1</sup> de formation en présentiel, auxquelles s'ajoutent un temps de travail personnel attendu de 130h. Chaque module est validé et la formation se termine par un travail de certification. Le contenu et les modalités de ces travaux sont décrits dans ce document et feront encore l'objet de clarifications en début de formation.

## 3 Modules

Les modules sont les suivants :

- Module 1 /** Statut, fonction et rôle-s de FPP dans le champ de l'Enfance.
- Module 2 /** Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique.
- Module 3 /** Formation d'adultes : relation pédagogique-andragogique et processus d'apprentissage.

---

<sup>1</sup> A savoir qu'une heure correspond à une période de 45 min d'enseignement + 15 min de pause.

## 3.1 Module 1 / statut, rôle et fonction de FPP dans le champ de l'Enfance

**3 jours / 24h présentiel / 2 crédits ECTS potentiels**

Ce module est centré sur la compréhension de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel la-le FPPE exerce son activité. Il s'agit également d'identifier, de développer et d'intégrer sa fonction et son/ses rôle-s de FPPE, ainsi que de comprendre les évolutions des pratiques professionnelles.

### 3.1.1 Compétences visées

- Comprendre les cadres institutionnels (site de formation/lieu de l'exercice professionnel) et savoir en mobiliser les différentes ressources.
- Créer une relation pédagogique-andragogique avec l'étudiant·e.
- Conscientiser et développer son processus identitaire de FPPE au travers l'analyse de sa propre situation, ainsi que de la consolidation des savoirs et des ressources.

### 3.1.2 Évaluation module 1

A partir d'une présence active et régulière au cours et de la réalité de l'environnement du travail, chaque participant·e sera amené·e à élaborer une réflexion sur son rôle et sa fonction de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle Enfance. Ce travail est à penser comme « un arrêt sur image » sur sa situation du moment.

**Format** : un travail écrit de 3-4 pages A4 (police calibri 11). Le respect du format compte pour l'évaluation. Ce travail doit être déposé sur la plateforme moodle à l'endroit indiqué.

**Délai** : 30 novembre 2021

**Consignes pour l'évaluation** :

- 1) Formulation de son contexte professionnel. Analyse de sa fonction et de son/ses rôle-s de formatrice, formateur à la pratique professionnelle ES en devenir (pour soi et au sein de son environnement de travail).
- 2) Quelques questions liées à ce rôle et cette fonction de FPP ES en devenir.

**Critères de validation** : Ils seront présentés et explicités le 18 octobre 2021.

- 1) Forme et structure
- 2) Analyse de sa réalité de FPPE
- 3) Positionnement personnel et professionnel

### **Modalités d'évaluation :**

En fonction des critères de validation, le module est *acquis* ou *non acquis*. En cas de non acquis, une remédiation est proposée à le/la participant·e, sous réserve du point 5 de ce règlement d'études.

En retour de leur travail, les participant·e-s recevront uniquement le résultat de l'évaluation avec un bref commentaire. Les personnes désirant un retour plus important pourront prendre contact avec les responsables de la formation.

## **3.2 Module 2 / Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique**

### **7 jours / 56h / 4 crédits ECTS potentiels**

Dans le but d'accompagner les étudiant·e-s dans leur formation pratique, ce module vise à développer les capacités du·de la FPPE à analyser et donner du sens à sa pratique pédagogique, à la conceptualiser dans une recherche de conscientisation des enjeux et une construction de sa posture et de son identité de FPPE.

Il s'agit d'un travail en sous-groupes d'analyse des pratiques pédagogique (GAPP), à partir de situations présentées, à tour de rôle, par chaque participant·e. Par situation, l'on entend une séquence FPPE/étudiant·e vécue, dans laquelle le/la participant·e est impliqué·e et qui pose question.

Ce module inclut également une journée d'enseignement sur « l'analyse de l'activité » qui vise à rendre compte de l'implicite du métier ainsi que de l'expérience professionnelle qui est mobilisée lors d'une situation de travail quotidienne.

### **3.2.1 Compétences visées**

- Analyser sa pratique pédagogique pour en dégager les divers enjeux et savoirs.
- Conceptualiser cette pratique et en transmettre des éléments signifiants.
- Elaborer une réflexion sur le sens des actes pédagogiques et partager celle-ci.
- Construire et développer en conscience son identité et sa posture de FPP dans le champ de l'Enfance.
- Développer et mobiliser une pratique réflexive et créative.
- Développer des moyens et des attitudes qui permettent d'accompagner avec cohérence l'étudiant·e dans son processus de formation pratique.
- Développer et intégrer les méthodologies et didactiques de la formation pratique.

### **3.2.2 Évaluation module 2**

Il s'agit de rendre compte d'un processus complet de l'analyse de la pratique pédagogique, c'est-à-dire d'une réflexion en deux sous-groupes (GAPP), à partir de situations concrètes, présentées à tour de rôle par chaque participant·e. Les consignes détaillées quant aux modalités de cette présentation seront données lors de la journée du 28 septembre 2021. *Les dates des présentations de situations seront également déterminées lors de cette journée.*

### **Consignes pour l'évaluation :**

- 1) Choisir une situation, la rédiger (1 page A4, calibre 11) et la déposer sur moodle en regard du sous-groupe (GAPP) concerné, une semaine avant la date de présentation devant le groupe.
- 2) Présentation orale de la situation devant le groupe et analyse collective. Durée : entre deux et quatre périodes de 45 minutes pour la présentation et l'analyse de chaque situation des participant-e-s.
- 3) Un compte-rendu écrit de 2 à 3 pages A4 (calibre 11) destiné au formateur/à la formatrice est à déposer sur moodle au plus tard avant la séance suivante.
- 4) La dernière étape consiste en un bref retour oral au GAP, synthétisant l'évolution de votre regard et compréhension de la situation.

### **Critères de validation :**

- 1) Avoir rédigé une situation liée à la fonction de FPPE selon les consignes transmises.
- 2) Avoir travaillé cette situation de façon interactive dans le groupe d'analyse de la pratique.
- 3) Avoir rédigé, après l'analyse de la pratique, un document réflexif qui rende compte d'une capacité d'analyse dans une posture (auto-)critique.
- 4) Avoir fait un retour oral au groupe.
- 5) Participer activement jusqu'à la fin du module.

### **Modalités d'évaluation :**

En fonction des critères de validation, le module est *acquis* ou *non acquis*. En cas de non acquis, une remédiation est proposée au-à la participant-e, sous réserve du point 5 de ce règlement d'études. Cette remédiation se base sur les commentaires de l'évaluateur ou l'évaluatrice en lien avec les critères d'évaluation spécifiques à ce module.

La proximité entre le formateur ou la formatrice responsable d'un groupe d'analyse de pratique et les participant-e-s permet un retour qualitatif et personnalisé. Il se fera par oral lors d'un entretien.



### 3.3 Module 3 / Formation d'adultes : relation pédagogique et processus d'apprentissage

**5 jours / 40h / 3 crédits potentiels**

Ce module est centré sur les étapes du processus de formation et la relation pédagogique qui va s'établir entre le/la FPP et l'étudiant-e en formation pratique. Il s'agira d'étudier les fondements de la relation pédagogique et andragogique.

- Le cadre pédagogique de la formation pratique, notamment le contrat pédagogique, les compétences et les capacités visées, les objectifs de la formation, les responsabilités, la procédure, les modalités et finalités de l'évaluation, etc.
- L'alternance intégrative, les processus de la formation pratique et ses étapes, notamment la mise en perspective et en sens de l'accompagnement, des interactions et des étapes dans le processus de formation pratique (l'accueil de l'étudiant-e, le diagnostic pédagogique, l'explication des attentes et besoins respectifs, la préparation du bilan de la période, ...).
- Le processus d'apprentissage chez l'adulte (andragogie), le sens du projet de formation.
- La communication et la collaboration avec les différents partenaires de la formation. (co-construction du projet, , négociation et gestion de conflits, ...).

#### 3.3.1 Compétences visées

- Créer une relation andragogique avec l'étudiant-e.
- Développer des moyens et des attitudes qui permettent d'accompagner l'étudiant-e dans son processus de formation pratique avec cohérence.
- Identifier et expérimenter les spécificités d'une pédagogie des adultes (andragogie) et de la relation pédagogique formateur/trice – étudiant-e.
- Développer les méthodologies et didactiques de la formation pratique : types et nature de l'accompagnement, articulation et confrontation des situations d'apprentissage et de travail.
- Organiser des situations d'apprentissage et partager des savoirs variés.
- Aménager les différentes phases du processus d'accompagnement de l'étudiant-e.
- Développer les modes de réalisation des évaluations (formatives et sommatives) et des bilans.
- Mobiliser la dimension intégrative de l'alternance dans la formation.

#### 3.3.2 Évaluation module 3

La validation de ce module comporte plusieurs étapes, et mobilise un travail individuel et groupal sur la base d'un article choisi parmi quatre textes proposés dont l'intérêt ou l'idée forte a un rapport avec votre fonction de FPP Enfance. Pour cette évaluation, vous serez amené-e à rédiger **2 documents** :

- **1) Une synthèse personnelle** de 1 à 2 pages (calibri 12, interligne 1).  
DE : « *Cette synthèse comportera les éléments suivants : •Un concept, une idée ou une thématique prioritaire, développé par l'auteur. •Quelques éléments de réflexions personnelle et critique sur les apports de cette lecture pour sa pratique de FPP Enfance.* »

Elle devra être déposée sur moodle à une date qui vous sera communiquée durant la formation.

- **2) Une fiche individuelle** pour le travail en sous-groupes qui sera déposée sur Moodle dans votre sous-groupe à une date qui vous sera communiquée pendant la formation.

Cette fiche sera présentée et discutée en sous-groupes et permettra de partager-confronter vos idées à partir des lectures choisies. Un premier temps de travail en « sous-groupes texte » permettra de dégager des éléments signifiants et de faire des liens avec d'autres apports du module 3.

Chaque sous-groupe sera amené à faire une synthèse qui sera partagée ensuite en plénière.

Ce travail d'intelligence collective a pour objectif de contribuer à vous permettre de poursuivre la conscientisation et l'identification des déterminants de votre posture de FPPE, "d'accompagnant·e" d'un·e étudiant·e en formation pratique ES.

Ces différentes étapes successives contribueront à nourrir l'élaboration de votre portrait final dans le travail de certification.

**Délai pour le dépôt sur moodle :** Sera précisé durant la formation

**Présentation et discussions en sous-groupes : 12 avril 2022**

**Critères de validation :**

- Esprit de synthèse et sens des priorités dans l'écrit.
- Présence d'un commentaire personnel en lien avec la posture de FPP Enfance.
- Faire des liens avec les différents apports du module 3.
- Engagement personnel dans la présentation-discussion orale en sous-groupe et en plénière.
- Avoir réalisé les différentes étapes du processus de validation.

**Modalités d'évaluation :**

En fonction des critères de validation, le module est *acquis* ou *non acquis*. En cas de non acquis, une remédiation est proposée au·à la participant·e, sous réserve du point 5 du règlement d'études.

En retour de leur travail les participant·e·s recevront uniquement la validation du module par un «acquis». Les participant·e·s qui n'auraient pas acquis le module devront prendre contact avec les responsables de la formation pour un retour plus complet en vue de la remédiation.

## 4 Travail de Certification

### 1 crédit ECTS *potentiel*

Le travail de certification, rattaché au module 3, est l'aboutissement du processus de formation. Il se veut avant tout un travail personnel écrit réflexif d'auto-analyse et de conscientisation du chemin parcouru.

Sa validation comprend le travail écrit ainsi que l'exercice de sa présentation orale en clôture de formation. Il s'agit de faire un *Portrait de FPP en devenir* en tenant compte des éléments qui ont été travaillés tout au long de la formation.

Ce portrait s'articulera notamment autour des questionnements suivants :

- Par rapport au début de la formation, qu'est-ce qui a changé pour moi dans la perception de mon rôle et de ma fonction de FPP ? Quelle évolution dans ma pratique ? Cette partie prend notamment appui sur « l'arrêt sur image » effectué dans l'évaluation du module 1.
- Quels perspectives et développements de ma posture de FPP pour l'avenir ? Comment est-ce que je me vois dans le futur en tant que FPP ?

La réflexion personnelle sera étayée - entre autres - par les apports des différents cours et des lectures effectuées.

**Format :** Entre 8 et 10 pages, calibri 11, sans la bibliographie et les annexes.

**Délai pour le dépôt du travail écrit : 31 mai 2022**

**Présentation orale** du travail de certification et clôture de la formation : **21 juin 2022**

#### **Critères de validation :**

- Le/la participant·e a rendu son TC dans les délais impartis.
- Le/la participant·e a présenté son TC par oral le 21 juin 2022.
- Le/la participant·e a répondu de manière satisfaisante aux attendus de forme et de fonds suivants : (l'ensemble des critères seront précisés en cours de formation).
  - Capacité à rendre compte de l'évolution de sa posture de FPP.
  - Capacité d'argumentation, positionnement et posture réflexive.
  - Forme et structure.

#### **Modalités d'évaluation :**

En fonction des critères de validation, le travail de certification est *acquis* ou *non acquis*.

En cas de non acquis, un retour personnalisé sera fait par le/la formateur·trice et une rencontre sera proposée pour déterminer les attendus de la remédiation, sous réserve du point 5 du règlement d'études.

## 5 Remédiations et dispositions finales

### 5.1 Remédiation

Lorsqu'un-e participant-e n'a pas satisfait aux exigences de l'évaluation correspondant à un module ou au travail de certification, il/elle peut bénéficier d'une seule remédiation par objet de validation.

### 5.2 Nombre maximal de remédiations

Le/la participant-e peut bénéficier au total de deux remédiations au maximum (pour deux modules ou pour un module et le travail de certification).

### 5.3 Échec

Lorsque la remédiation ne permet pas la validation du module ou la réussite du travail de certification, le/la participant-e doit abandonner sa formation.

## 6 Certification

### 6.1 Conditions

Pour obtenir la certification le/la participant-e doit satisfaire aux quatre conditions suivantes :

- 1) Avoir validé les trois modules.
- 2) Avoir validé le travail de certification.
- 3) Assister à au moins 80% des cours pour chacun des modules et à 80 % au moins de la totalité de la formation. Toute absence doit par ailleurs être justifiée. Au-delà, la conséquence des absences devra faire l'objet d'une évaluation de la part des responsables de la formation et du comité pédagogique.
- 4) Avoir répondu à l'ensemble des exigences au plus tard 6 mois après la clôture de la formation.

Le Certificat de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle Enfance ES est délivré par la HETS-CEFOC.

## 7 Réclamation et recours

Les réclamations sont soumises à la responsable du CEFOC dans un délai de 10 jours.

La décision de la responsable du CEFOC peut être attaquée auprès de la première instance de recours selon les procédures en usage.